



**A l'attention de Mme FOURE et Mme MARTIN, vice-présidentes**

Mmes les Vice-Présidentes,

Nous sommes alertés par des agents régionaux logés dans les lycées de la répercussion pour eux de la hausse des factures d'énergie (chauffage).

La question est déjà posée pour des agents logés en COP (convention d'occupation précaire), nous avons été saisis de situations où les factures mensuelles 2023 approchent les 1000€ (lycée Châtelet de St Pol sur Ternoise) :

Ces agents dépendent des prestataires de l'établissement, ils ne peuvent ni être protégés par le tarif réglementé, ni utiliser les chèques énergies auxquels ils ont droit. Leur niveau de salaire ne permet pas de payer de telles factures, les agents vont être étranglés financièrement.

Avec l'explosion des prix, la répercussion pourrait se poser pour les agents logés puisque ceux-ci ne sont pas facturés en dessous de 3000€ annuels.

Nous demandons que des dispositions soient mises en place rapidement pour protéger les agents logés dans les établissements d'une explosion des tarifs.

Dans l'attente de votre réponse,

Veillez agréer l'expression de nos sincères salutations

Pour la CGT Région,  
Les secrétaires généraux adjoints :

Xavier DECROCK, Joseph DEMEULEMEESTER, Francis PESANT

Copie :

Mme la DGS  
MM les DGA E. JOHO et G. SORANO  
Mme la DRH